

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 57 (1906)
Heft: 5

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c'est-à-dire 10 fois la superficie forestière de la Suisse : une quantité négligeable, on le voit.

Mais, si la surface boisée de certains pays est certainement beaucoup plus considérable que nous ne le supposons, les terrains dénommés forêts sont loin d'être entièrement voués à la production ligneuse. En France, par exemple, on estime que les forêts de l'Etat renferment 893,000 hectares productifs et 263,000 hectares improductifs ; ces surfaces improductives sont des forêts de protection, dunes littorales, etc., ou des terrains nus acquis récemment dans le périmètre des torrents, en vue de leur reboisement. Nulle part, peut-être, il n'existe autant de sol improductif englobé dans l'aire forestière que dans nos cantons de la haute région. Pour les Grisons seuls, l'étendue des parcelles improductives et devant rester telles, grâce à la nature de leur sol, peut être estimée à près de 30,000 hectares, ce qui équivaut au 25 % de l'étendue totale des forêts et réduit leur surface utile à 97,000 hectares.

On fera donc bien de tenir compte de ces faits, avant de tableur d'une façon trop absolue sur les données des statistiques forestières dont nous disposons actuellement. *Decoppet.*



Affaires de la Société.

Réunion de la Société suisse des forestiers en 1906, dans le canton de Vaud.

Comité local :

- Président d'honneur : M. *Ruchet*, conseiller fédéral.
Président : M. *Oyex-Ponnaz*, chef du département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du canton de Vaud.
Vice-président : M. *E. Muret*, inspecteur cantonal des forêts.
Membres : M. *Gaillard*, municipal, Lausanne.
M. *Bertholet*, inspecteur forestier, Lausanne.
M. *Badoux*, inspecteur forestier, Montreux.
M. *Buchet*, inspecteur des forêts de la ville de Lausanne.
M. *Berthoud*, expert-forestier aménagiste, Lausanne.

PROGRAMME.

Lundi 30 juillet.

2 h. après-midi : Séance générale dans la salle du Grand Conseil.

1. Ouverture de la séance par le président du Comité local.

2. Rapport sur la marche de la Société.

3. COMMUNICATIONS ANNONCÉES.

a) La forêt vaudoise (Muret-Lausanne).

b) Wie ist in den Gemeinde- und Korporationswäldungen die Schlaganzei­chung und in den Privatwäldungen die Holz­nutzung überhaupt von Staates wegen zu ordnen. (Schwarz-Zofingue, et Balsiger-Berne.)

c) Les ravages de la tordeuse du chêne dans les taillis du pied du Jura. (Barbey-Montcherand).

d) Les tarifs de cubage et leur application dans les aménagements. (Petitmermet-Lausanne, et de Luze-Morges.)

e) Les taillis furetés du III^e arrondissement vaudois et leur rendement. (Badoux-Montreux.)

f) Le retour au rajeunissement naturel. (Comte-Yverdon.)

6 1/2 h. soir : Dîner.

8 1/2 h. „ Soiré familière.

Mardi 31 juillet.

7 h. matin : Reprise de séance.

1. Affaires administratives.

2. Propositions diverses.

3. Eventuellement liquidation de l'ordre du jour de la séance précédente.

10 h. Excursion dans la forêt de Vernand et dans les forêts du Jorat appartenant à la ville de Lausanne. Collation à Montherond.

3 h. Dîner au Chalet-à-Gobet.

6 1/2 h. Départ pour Montreux.

8 1/2 h. Réunion au Kursaal.

Mercredi 1^{er} août.

Dès 4 h. du matin départ par trains spéciaux pour les Rochers de Naye. Déjeuner à l'Hôtel des Rochers de Naye.

7 h. Départ pour le col de Chaude, le Pré d'Aveneyre, le Chalet d'Ayerne.

11 1/2 h. Collation.

1 h. Départ pour Roche à travers la forêt de la Joux verte; visite de l'ancien établissement de flottage et des installations de téléferage pour le transport des bois de la forêt cantonale.

6 h. Arrivée à Roche. Dislocation.

Communiqué du Comité local.